

Le MR opte pour une Belgique à quatre Régions

■ Les libéraux prennent un virage régionaliste dans leur nouveau texte doctrinal.

La Belgique s'achemine vers une nouvelle réforme de l'Etat en 2019. Sera-t-elle copernicienne comme le souhaite la N-VA ou juste destinée à peaufiner l'architecture institutionnelle actuelle? Impossible de le dire aujourd'hui. En attendant, les partis se préparent, histoire de ne pas arriver "déshabillés" lors du prochain round de négociations communautaires. C'est le cas du MR.

Les libéraux sont en effet en train de réécrire leurs textes doctrinaux, c'est-à-dire la base de leur pensée politique. Les travaux internes ont bien avancé et, ce mercredi, les barons réformateurs doivent se réunir en petit comité pour valider le nouveau texte de base du parti. Il vient d'être rédigé par le député (et philosophe) Richard Miller, rompu à ce genre d'exercice intellectuel.

Quatre entités qui coopèrent

"La Libre" a pu se procurer ce document confidentiel. Il contient une petite bombe institutionnelle: les libéraux optent officiellement pour une Belgique fondée sur "quatre Régions à part entière", qui constitueraient le socle de la fédération belge. Ce virage régionaliste du MR implique la création d'une nouvelle entité à détacher de la Wallonie: la Région germanophone. "Le cadre fédéral doit intégrer pleinement la primauté du fait régional et mettre en avant l'intérêt réciproque à travailler ensemble dans un système articulé autour de quatre Régions à part entière: la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région germanophone", affirme le texte libéral.

Toutefois, les libéraux envisagent des liens forts entre ces quatre entités: "A

chaque fois qu'il y a une plus-value, nous proposons un mécanisme de coopération renforcée entre les Régions. Dans certaines matières à déterminer (enseignement, recherche, culture...), le MR est partisan de coopérations structurantes, par exemple via le mécanisme des décrets conjoints."

Mort de la Fédération?

A ce sujet, la réunion du top du parti ce mercredi devra trancher une question sensible: cette Belgique à quatre Régions signe-t-elle pour le MR la mort de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, justement, gère l'enseignement ou encore la culture? Dans sa version actuelle, le document évoque toujours cette entité: "La Fédération Wallonie-Bruxelles incarne la volonté régionale réciproque de gérer certaines compétences en commun. Cette démarche fédérative peut également concerner la Flandre ainsi que l'entité fédérée germanophone." Le MR doit décider s'il conserve cette référence dans sa doctrine ou bien s'il prône la fin pure et simple de la Fédération en tant qu'institution à part entière.

Quoi qu'il en soit, l'appel des députés wallons MR Pierre-Yves Jeholet et Jean-Luc Crucke semble avoir été entendu au sein de leur formation. Ces régionalistes avaient ravivé la flamme wallingante en 2015 en réclamant l'évolution vers une Belgique à quatre Régions.

Historiquement, depuis Jean Gol no-

tamment, les libéraux avaient toujours préféré au fait régional l'idée d'une "nation francophone" qui réunirait Wallons et Bruxellois.

Contacté mercredi, le porte-parole d'Olivier Chastel ne souhaite pas faire de commentaires. Il rappelle que le document doit encore être validé officiellement par les instances du parti.

Frédéric Chardon

"Dans certaines matières (enseignement, recherche, culture...), le MR est partisan de coopérations entre les Régions."

Et le reste ?

Les piliers de la doctrine libérale

► **Démocratie directe.** Dans son projet de texte, le MR opte aussi pour *“des procédures de référendum et de consultation populaire relatifs aux enjeux sociétaux décisifs ainsi qu’à des mécanismes de démocratie plus directe qui viennent compléter la démocratie représentative”*.

► **Neutralité de l’Etat en matière religieuse.** *“Une application claire et stricte de la neutralité est un impératif pour lutter contre les communautarismes, contre les exigences diverses sous couvert d’accommodements raisonnables.”*

► **L’ennemi ? “Le terrorisme”.** Le MR se donne un nouvel ennemi,

le terrorisme islamiste, et propose aussi un remède : *“La riposte doit se fonder sur le renforcement du travail des services de renseignements : la meilleure façon de lutter contre des attentats, c’est d’empêcher qu’ils se produisent.”* Les libéraux intègrent dans leur doctrine une vision plutôt inquiète des questions de sécurité : *“Le degré de menace zéro n’existe pas et n’existera jamais. C’est pourquoi la préparation et l’entraînement de toutes les composantes des forces de secours à la réalité d’un attentat terroriste sont une priorité absolue.”*

► **Syndicalisme.** Le MR ouvre la porte à la personnalité juridique des syndicats et consacre le service minimum. *“L’équilibre des droits et devoirs implique que des organisations qui ont le droit d’ester en Justice afin de garantir les droits*

de leurs membres, doivent elles-mêmes pouvoir répondre de leurs fautes à l’égard des tiers. Aussi, dès lors que ces organisations perçoivent un financement public, même indirect, elles doivent rendre des comptes sur son usage. [...] Le droit de grève peut subir des restrictions lorsqu’il porte atteinte aux services publics essentiels. Enfin, pour fondamental qu’il est, le droit de faire la grève n’est pas plus fondamental que le droit de travailler, c’est-à-dire de ne pas faire la grève.”

► **Rôle de l’Etat.** Sans surprise, le texte rappelle la préférence libérale pour un Etat qui ne serait pas tentaculaire : *“Les libéraux souhaitent un Etat libéré des activités qui ne sont pas assimilables à des missions de service public.” F.C.*